

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 mars 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Yves-Michel DAHOUI secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - Conseil Municipal - Représentation - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association des Maires Ruraux du Doubs,
- de désigner Mme DARD en tant que représentante de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4 - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5 - Orientations budgétaires 2019 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

En introduction, M. le Maire indique que ce débat d'orientations budgétaires revêt un caractère spécifique, car 2019 constitue la dernière année pleine du mandat en cours.

Il réaffirme que le budget 2019 ne s'éloignera pas du fil conducteur retenu depuis 2014 :

- Une réelle et très forte ambition pour la Ville, destinée à promouvoir son attractivité, son dynamisme et la qualité de vie.
M. le Maire a détaillé plusieurs grands projets à ce sujet :
 - Autour du sport avec plusieurs projets d'équipements et le lancement, en partenariat avec le Grand Besançon, de Grandes Heures Nature
 - Le projet de passage en Communauté Urbaine, où la Ville aura un rôle de locomotive
 - La revitalisation du cœur de Ville et le nouveau programme de rénovation urbaine sur Planoise

- La préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et la maîtrise énergétique, avec notamment la rénovation énergétique de plusieurs gymnases.
- L'importance accordée aux actions de proximité :
 - En matière d'entretien des équipements : confortation du programme de petits travaux et doublement de l'enveloppe dite de proximité, par rapport à 2018
 - En matière de solidarité, maintien du soutien au CCAS
 - En matière de sécurité et tranquillité publique, poursuite de la campagne de recrutement de policiers municipaux, avec au final 16 postes qui auront été créés entre 2014 et 2019
 - Enfin, en matière d'éducation : extension de la capacité de la restauration scolaire et achèvement du renouvellement des ordinateurs des classes dans les écoles.
- Une gestion des finances de la Ville rigoureuse et responsable, qui ne laisse pas filer l'endettement, et qui tient toujours l'engagement de la stabilité fiscale.

Puis M. LOYAT rappelle la stratégie financière de la Ville autour de 4 piliers :

- Le maintien d'une situation financière saine dans la durée
- Un investissement dynamique, permettant un équilibre entre «grands projets» et «investissements de proximité»
- La stabilité des taux de fiscalité sur le mandat
- La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il souligne que les résultats obtenus sont conformes, voire en consolidation par rapport à la trajectoire.

Ainsi, le BP 2019 est construit sur une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de l'ordre de 1 % à périmètre constant de compétences. En investissement, la décision a été prise d'accentuer l'effort d'investissement de 6 M€ de plus que le niveau de la prospective, soit 38,2 M€ prévus en 2019 afin de répondre aux besoins importants en termes d'équipements de proximité.

Il annonce enfin que le budget consolidé 2019 représente ainsi près de 189 M€ (contre 190 M€ en 2018). Le budget principal se monte à 187,7 M€ et se répartit à hauteur de 136,5 M€ pour les dépenses réelles de fonctionnement et à 51,2 M€ pour celles d'investissement. Les dépenses d'équipement représentent plus de 38 M€, soit 3 M€ de plus qu'en 2018 et 6 M€ de plus que les années précédentes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat concernant les Orientations Budgétaires 2019 et de l'existence d'un rapport détaillé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021 entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- décide d'approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

GARANTIE D'EMPRUNT

7 - Société SPL Territoire 25 - Portage foncier des bâtiments Tereva sur le site de la Rhodiaceta - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 350 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande de garantie d'emprunt de la société SPL Territoire 25,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la Société SPL Territoire 25.

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

RESSOURCES HUMAINES

8 - Personnel communal - Ajustements techniques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de géomaticien-archéologue au sein de la direction Patrimoine Historique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur de la maison de quartier de Montrapon au sein de la direction Vie des Quartiers à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver les conditions de rémunération d'un agent en CDI occupant les fonctions de chef de service relations publiques - responsable événementiel,
- d'approuver le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de directeur de la maison de quartier Grette Butte, référent Coordination Jeunesse, au sein de la direction Vie des Quartiers à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de professeur d'enseignement artistique, spécialisé arts plastiques (formes contemporaines de la peinture) au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

9 - Compte personnel de formation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de financement des actions de formation sollicitées par les agents au titre du compte personnel de formation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

10 - Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

11 - Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

12 - Chantier de jeunes à la Citadelle 2019-2020 - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DÉVELOPPEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT dans le cadre des chantiers de jeunes à la Citadelle 2019-2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13 - Congrès - Attribution de subventions - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € pour la Ligue contre le Cancer qui a organisé du 31 janvier au 1^{er} février 2019 le «21^{ème} colloque de la Recherche» à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- 2 500 € pour l'association AFLYTH (Association Française des Lycées d'Hôtellerie et de Tourisme) qui organise du 27 au 29 mars 2019 le congrès «AFLYTH»,
- 2 000 € pour l'association Les Invités au Festin qui organise du 1^{er} au 2 avril 2019 le congrès «La Psychiatrie citoyenne, du rêve à la réalité»,
- 500 € pour l'agence Made In Com qui organise du 16 au 19 mai 2019 le «Rassemblement national du Club MG France».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14 - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement suivantes :

. 530 000 € à la SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

. 607 400 € à la RAP La Rodia

M. VAN HELLE, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE (2) et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

. 807 000 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

M. FOUSSERET, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF (2), Mme REBRAB, Mme ROCHDI et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenant à intervenir dans ce cadre.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

15 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Kéolis Besançon Mobilités - Sécurité dans les transports

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention avec Kéolis Besançon Mobilités,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16 - Création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide la création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

17 - «J'peux pas, j'ai piscine» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Union Nationale du Sport Scolaire et les Collèges Diderot et Voltaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet «j'peux pas, j'ai piscine»,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

M. FAGAUT, M. LEUBA, Mme POISSENOT, Mme CAULET et Mme FALCINELLA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

18 - Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB) - Partenariat 2019-2021 avec l'ASEP

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour la période 2019-2021,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP pour l'année 2019.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

19 - Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles» : 8 subventions pour un montant total de 19 500 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2 - Programme «Aide aux locaux» : 10 subventions pour un montant total de 51 900 €

M. ALLEMANN et M. CHALNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

3. Programme «Sport Amateur» : 94 subventions pour un montant total de 133 114 €

M. DAHOUI, M. MOUGIN et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

VIE DES QUARTIERS

20 - Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2018 et perspectives 2019 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des bilans 2018 et des perspectives 2019 des dispositifs CLAP et ATA,
- approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 3 500 € au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour la reconduction du dispositif CLAP pour 2019,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, M. FAGAUT, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

21 - Approbation de la liste des membres du Conseil des Sages pour le mandat 2019/2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la liste des membres du Conseil des Sages pour le mandat 2019/2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

EDUCATION

22 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Evolution des périmètres scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide les propositions d'évolution des périmètres des écoles du centre-ville, des écoles maternelles Vauthier et Tristan Bernard, de l'école primaire de la Grette et plus largement les ajustements apportés aux autres périmètres scolaires,
- approuve la nouvelle sectorisation des écoles de la Ville de Besançon, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

23 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte le règlement fixant le fonctionnement des accueils périscolaires du matin, de l'après-midi et des navettes, applicable à compter de la rentrée 2019-2020,
- autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

24 - Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire des Chaprais : 729 €
- Ecole élémentaire Ile de France p: 3 096 €
- Ecole élémentaire Ile de France : 2 322 €
- Ecole élémentaire Champagne : 800 €
- Ecole élémentaire Bourgogne : 1 620 €

Mme ANDRIANTAVY, M. DAHOUÏ et Mme POISSENOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

RELATIONS AVEC LES USAGERS

25 - Modification des statuts de la Congrégation des Soeurs de la Charité à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de changement de nom de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Besançon qui devient Congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte-Jeanne-Antide Thouret.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

26 - Evolution du site Migrations à Besançon - Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle proposition de convention qui annule et remplace celle votée le 13 décembre 2018 autour du projet du site migrations,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

27 - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 480 € au Lycée Pergaud,
M. MORTON, Mme REBRAB, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
- 700 € au CFAA du Doubs,
Mme VIGNOT, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 2 780 € au Collège Victor Hugo,
M. DEVESA, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3
- 400 € au Collège Clairs-Soleils,
M. GHEZALI, Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

- 460 € au Collège Notre Dame,
M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- 480 € à l'Institution Notre Dame Saint-Jean
M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

28 - Attribution d'une subvention pour un projet international

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 250 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC).

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

29 - Marché d'acquisition de gaz entre la fin de l'achat groupé via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEEN - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le portage de ce groupement de commandes de transition par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- d'autoriser le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre à marchés subséquents issu du groupement de commandes permanent,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet accord-cadre,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés subséquents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

30 - Création d'un groupement de commandes et autorisation de signature de marchés publics pour l'achat d'électricité

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le portage de ce groupement de commandes pour l'achat d'électricité (puissances ≥ 36 kVa) par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- d'accepter les termes de la convention de groupement de commandes spécifique à l'achat de cette électricité,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention,

- d'autoriser le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre à marchés subséquents issu du groupement de commandes pour le compte des membres adhérents,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet accord-cadre à marchés subséquents ainsi que les marchés subséquents en découlant,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à marchés subséquents spécifique pour l'achat d'électricité garantie 100 % d'origine renouvelable, sur le domaine scolaire (groupes scolaires et maternelles) ainsi que les marchés subséquents en découlant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

31 - Evaluation environnementale de la construction du futur groupe scolaire des Vaïtes - Expérimentation de la future réglementation thermique 2020 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

FORETS - ESPACES VERTS

32 - Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le programme de travaux de gestion forestière 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2019 des forêts communales,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie de ce programme de travaux.

M. STHAL et Mme VIGNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

33 - Opération J'agis pour ma planète - Versement de subventions aux écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'opération J'agis pour ma planète :

- 400 € à l'école primaire Grette
M. CHALNOT, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Bourgogne
Mme POISSENOT, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Tristan Bernard
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 500 € à l'école élémentaire Champagne
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 100 € à l'école élémentaire Butte
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 100 € à l'école maternelle Picardie
M. STHAL, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Jean Zay
M. SCHAUSS, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Butte
M. LEUBA, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Jules Ferry
Mme FALCINELLA, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 200 € à l'école maternelle Fontaine Argent
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- 200 € à l'école élémentaire Saint-Claude
Mme SUGNY, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 550 € à l'école des Sapins
Mme ROCHDI, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Jules Ferry
Mme ROCHDI, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

34 - Reconfiguration et sécurisation de la Place Olof Palme à Besançon - 1^{ère} phase - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 1

35 - Echange de terrains avec la Société CR IMMOBILIER - Chemin de la Providence - Chemin des Montboucons

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'échange de terrain entre la Ville de Besançon et la Société CR IMMOBILIER aux conditions définies,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

36 - Echange de terrains avec Habitat 25, rue Boissy d'Anglas

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation et le déclassement des emprises cédées issues du domaine public,
- d'approuver cet échange,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cet échange et à l'instauration de la servitude de passage au profit d'Habitat 25.

Mme LEMERCIER, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

37 - Acquisition à Mme Delphine HELLERFORTH d'une parcelle située chemin des Prés de Vaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

38 - Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre - Déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte que la présente délibération annule et remplace celle du 12 octobre 2017,
- la désaffectation du bâtiment,
- le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- d'approuver cette cession au profit de Mme Audrey MARÇOT et MM. Rémy GACHOT et Serge FERRINI ou de toute personne physique ou morale s'y substituant,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

39 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Information sur la nouvelle composition

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon.

40 - Information sur le dossier Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) déposé par le Grand Besançon et la Ville de Besançon auprès de l'ANRU

A la demande de l'Assemblée, ce point d'information sera présenté lors du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019.

41 - Motion déposée à l'initiative des élu-e-s du groupe Europe Ecologie Les Verts et Société Civile, le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche, M. ALLEMANN, Mme ANDRIANTAVY et M. LEUBA «Besançon, Ville sans perturbateurs endocriniens»

Besançon, Ville sans perturbateurs endocriniens

Engager notre ville vers un territoire sans perturbateurs endocriniens est un symbole fort et présente un intérêt local indéniable. En effet, préserver l'écosystème et éliminer les perturbateurs endocriniens sont des enjeux de santé publique.

Ce voeu s'inscrit dans la lignée de la politique déjà engagée par notre collectivité dans ce domaine et la renforce.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Besançon s'inscrive, dès à présent, dans la démarche qui pourra déboucher sur une délibération au prochain conseil municipal concernant un engagement fort par la signature de la charte «Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens» proposée par le Réseau Environnement et Santé (RES) et jointe en annexe.



Charte d'engagement :

Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* »

..... s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions**
- 2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens**
- 3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens**
- 4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics**
- 5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris**

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>

Motion adoptée à la majorité
Pour : 33 Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

La séance est levée à 21 h 40.

Hôtel de Ville, le 14 mars 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 14 mars 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.